

*Krishna B. Bhattachan*

Les nationalités autochtones (les Adivasis et Janajatis) représentent officiellement 8,4 millions d'individus ou 37,19% de la population totale du Népal, les organisations des peuples autochtones avancent, quant à elles, un total plus important, dépassant les 50%. Alors qu'ils constituent une proportion notable de la population, les peuples autochtones ont été marginalisés dans l'histoire du Népal en termes de langue, de culture, et de possibilités politiques et économiques.

Dans le recensement de 2001, 50 castes hindous, 43 peuples autochtones, 2 groupes musulmans, 4 groupes religieux et 3 groupes non identifiés ont été répertoriés. Le recensement ne fournit cependant aucunes données sur 16 nationalités autochtones alors que le gouvernement népalais a légalement reconnu 59 nationalités autochtones selon l'Acte de la Fondation Nationale pour le Développement des Nationalités Autochtones (NFDIN) de 2002. Des recommandations controversées pour la révision de cette liste ont récemment été faites.

La Constitution provisoire du Népal de 2007 a mis l'accent sur la promotion de la diversité culturelle et propose d'accroître les compétences, les connaissances et les droits des peuples autochtones. Les peuples autochtones du Népal attendent de voir comment ces intentions seront concrètement réalisées dans la nouvelle Constitution, qui est sur le point d'être promulguée. En 2007, le gouvernement du Népal a également ratifié la Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux et voté en faveur de la Déclaration des droits des peuples autochtones (DDPA) des Nations Unies. Toutefois, la mise en œuvre de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) est encore à venir, et nous attendons aussi de voir comment la nouvelle Constitution va rendre les lois nationales en conformité avec les dispositions de la Convention de l'OIT et la DDPA.

### **Un combat difficile pour l'établissement d'unités territoriales basées sur l'identité**

En 2010, le Comité pour la Restructuration de l'État et la répartition du pouvoir d'État (CRSSSP), l'un des dix comités thématiques de l'Assemblée Constituante (AC) mandatée pour rédiger un projet de Constitution, a recommandé la formation de 14 provinces, 23 régions autonomes et un nombre indéterminé de régions spéciales et régions protégées sur la base du critère prioritaire de l'« identité » et du critère secondaire de la « capacité », comme l'ont convenu unanimement tous les partis politiques représentés au sein de l'AC (voir Monde autochtone 2011).

Depuis, cependant, des partis politiques, incluant le Parti du Congrès népalais (NC) et le Parti Communiste du Népal-Marxiste-Léniniste Unifié (CPN-UML) ont essayé de faire avorter ces recommandations en donnant la priorité au critère de la « capacité », et non plus à celui de l'« identité ». Les hauts dirigeants des trois principaux partis (NC, CPN-UML et le Parti communiste du Népal-Unifié Maoïstes (CPN-Maoïstes) sont à l'origine de complots qui touchent différentes actions hautement coordonnées. L'année dernière, les groupes des castes

dominantes, i.e. les Bahun et Chetri, étaient visibles d'une part sur la scène politique (dans l'AC, au Parlement et dans les partis politiques), unis dans leur volonté de bloquer la création d'unités territoriales basées sur l'« identité », et d'autre part sur un plan intellectuel en organisant des séminaires internationaux et en mobilisant (mal) les médias pour déconstruire l'établissement d'unités territoriales basées sur l'« identité ».

Le 1er novembre 2011, les trois partis politiques dominants et les partis politiques Madhesi<sup>1</sup> ont conclu un accord en sept points en application duquel le gouvernement présentera un projet de loi visant à ajouter un 11ème amendement à l'article 138 (2) de la Constitution provisoire<sup>2</sup>. Le projet de loi prévoit la formation d'un Comité d'experts au sein de l'AC en abrogeant la disposition actuelle relative à la Commission de restructuration devenue dépassée et inappropriée compte tenu du fait qu'elle était supposée être formée avant l'anniversaire de l'AC. Le gouvernement a adopté le projet de loi le 4 novembre. Les hauts dirigeants des trois principaux partis politiques, le CPN-Maoïstes, le CPIN-UML et le NC, tous dirigés par le caste dominant Bahun, ont décidé d'approuver le projet de loi au sein du Parlement. La Chambre des représentants n'est ensuite cependant pas parvenue à faire passer le projet du fait de fortes oppositions provenant des Caucus autochtones et de Mohan Baidhya qui dirige l'une des trois factions au sein des membres législateurs du CPN-Maoïstes au sein de l'AC, et qui se bat pour garantir le respect des droits des peuples autochtones et des autres groupes exclus.

La seconde tentative du gouvernement pour faire passer le projet a également été contrecarrée par le Caucus autochtone et par la faction Baidhya<sup>3</sup>. Ils se sont opposés à la proposition d'amendement du projet de loi et ont demandé à ce que le mandat du Comité soit déterminé avant l'adoption de l'amendement proposé, pour ainsi poursuivre le travail sans abandonner les recommandations faites par le CRSSSP. Parallèlement, le mouvement des peuples autochtones a tenu une manifestation contre le projet de loi devant le bâtiment du Parlement. Ils ont obtenu, le 18 novembre, le retrait par le gouvernement de l'amendement constitutionnel.

Les principaux partis politiques et le gouvernement ont ensuite et tardivement formé la Commission de restructuration de l'État avec une mandat limité pour proposer d'autres suggestions basées sur les rapports et recommandations faites par le CRSSSP à l'AC. 2011 entrera donc dans l'histoire comme une étape décisive de la bataille des peuples autochtones du Népal pour l'application de leurs droits humains en conformité avec les standards internationaux prévus par la DNUDPA et la Convention de l'OIT n°169.

### **L'évènement déterminant une nouvelle fois reporté**

La rédaction de la nouvelle Constitution devait être finalisée le 28 mai 2011, mais le travail étant incomplet, le mandat de l'AC a été prolongé trois fois et la finalisation retardée au 30 août, puis à novembre 2011, et enfin au 28 mai 2012. La Cour suprême a décidé le 25

---

<sup>1</sup> Les Madhesi (fait référence aux groupes de caste hindou de la région du Terai) sont des groupes exclus dans la région mais qui, depuis le mouvement des Madhesi en 2007, sont devenus la quatrième plus grande force politique. Leurs enjeux, comme l'autonomie régionale, demeurent cependant présents.

<sup>2</sup> Les partis politiques Madhesi, à l'instar des peuples autochtones, sont exclus des groupes de castes hindous dominants. Dans ce cas cependant, ils se sont alignés aux partis politiques dominants dans le but de ne pas permettre aux peuples autochtones de la région du Terai d'acquiescer leur propre autonomie.

<sup>3</sup> "House fails to pass bill again - Baidhya faction indigenous caucus stand in opposition". The Himalayan Times. 17 November 2011. Consulté le 1er janvier 2012 à l'adresse : <http://www.thehimalayantimes.com/fullNews.php?headline=House+fails+to+pass+bill+again&NewsID=309552>

novembre 2011 que l'AC ne pouvait pas étendre plus longtemps son mandat, et que si le travail de rédaction de la Constitution demeurerait inachevé, de nouvelles élections devaient être organisées ou une solution alternative devait être trouvée. Le gouvernement du Népal a essayé de déposer une pétition écrite pour que la Cour réexamine sa décision mais celle-ci a refusé d'enregistrer la pétition. Le 27 décembre 2011, la Cour a rejeté les demandes de réexamen de la décision qui lui étaient adressées par le Parlement et le gouvernement.

L'apparition continue de conspirations contre les droits des peuples autochtones ainsi que les querelles politiques intra et inter-partis des Madhesi et autres groupes et communautés opprimés et exclus visant à acquérir d'avantage de pouvoir, semblent paralyser l'AC dans la rédaction d'une nouvelle Constitution conformément au calendrier établi.

La Constitution serait rédigée à temps si les peuples autochtones et les Madhesi étaient d'accord concernant le choix du critère de la « capacité » comme critère prioritaire dans la restructuration de l'État, mais ceci est presque impossible. Cela signifie que le Congrès népalais et le CPN-UML vont essayer de retarder le processus, gagnant ainsi du temps afin de faire naître de nouvelles conspirations et diviser les peuples autochtones et les Madhesi. Pour cela, ils utilisent la carte de l'intégration de l'Armée de la Libération du Peuple au sein de l'armée du Népal et la carte de l'expropriation des terres comme condition de l'élaboration de la Constitution.

Avec l'accord conclu entre les partis politiques le 1er novembre 2011 sur l'intégration et la réhabilitation des militants Maoïstes - un obstacle majeur au processus d'élaboration de la Constitution - le travail s'accélère à présent. Cependant, au vu des tentatives précédentes du NC et du CPN-UML de diviser les peuples autochtones et les Madhesi pour bloquer l'établissement d'unités territoriales basées sur l'« identité » ethnique, il n'existe aucune garantie quant à l'inscription, dans la Constitution, des droits fondamentaux des peuples autochtones.

## **Les groupes dominants se réclament autochtones**

Dans les efforts fournis pour réduire les droits des peuples autochtones, le Brahman Samaj («Society»), le Chhetri Samaj et le Khas Chhetri Samaj (toutes de récentes organisations qui sont des branches des groupes de castes dominants) demandent la reconnaissance des Bahun et Chetri comme peuples autochtones et se prononcent contre la restructuration de l'État ou l'établissement d'unités territoriales basées sur l'identité et/ou l'ethnicité. Pour cela, ils se rassemblent dans la rue, organisent des *sittings* devant l'AC, soumettent des rapports aux principaux partis politiques, et s'expriment tant dans la presse écrite que dans les médias électroniques. Bien que les Brahmanes et les Chetri ne sont pas des autochtones au Népal, le gouvernement a formé le 18 novembre un groupe de neuf membres afin de qualifier les Chetri de peuples autochtones. Le coordinateur de ce groupe, un professeur chetri, exige : «*Les Chetri sont les habitants du Népal depuis des milliers d'années et cependant ils n'ont pas été reconnus comme peuple autochtone. Par conséquent, le groupe de travail va apporter des preuves crédibles pour établir que les Chetris sont des habitants autochtones*»<sup>4</sup>. La formation d'organisations brahmane et chetri qui exigent leur reconnaissance en tant que peuples autochtones et rejettent les droits des peuples autochtones à l'autodétermination constitue une tentative perfide d'asseoir leur domination centenaire. Il semble désormais probable que de violentes confrontations communales et/ou armées entre Bahun-Chhetris et peuples autochtones vont éclater dans un futur proche.

---

<sup>4</sup> "Chhetri taskforce starts work". Ekantipur.com 18 novembre 2011. Consulté le 1er janvier 2012 à l'adresse: <http://www.ekantipur.com/the-kathmandu-post/2011/11/18/nation/chhetri-taskforce-starts-work/228373.html>.

## **Le Ministère britannique du développement international (DFID) contre les peuples autochtones**

La Fédération des nationalités autochtones du Népal (NEFIN), une organisation parapluie de 59 peuples autochtones reconnue par le gouvernement, a appelé à une grève nationale le 27 avril. La semaine précédente, le Ministère britannique du développement international (DFID)-Népal a publiquement annoncé qu'il n'apporterait plus son soutien financier au deuxième projet d'habilitation des Janajati mené par la NEFIN (JEP II), projet existant grâce à la participation constante de la NEFIN aux grèves nationales et *Bandhs*<sup>5</sup>. La NEFIN use des grèves pour manifester pour la reconnaissance des droits constitutionnels des Janajati et des personnes provenant de communautés marginalisées. Dans sa réponse vigoureuse à la décision du DFID-Népal de stopper son soutien au projet JEP II, la NEFIN a accusé le DFID de pratiquer un «double standard» au nom de l'assistance pour la transparence, la bonne gouvernance et l'a accusé d'«interférer» dans les affaires internes d'un État souverain»<sup>6</sup>.

## **Le Mega Front demande le mécanisme du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)**

En 2011, l'AC et le gouvernement du Népal n'ont pas établi les mécanismes du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) comme recommandé par le Comité ICERD le 13 mars 2009 et par le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones le 20 juillet 2009 et le 15 septembre 2010 (voir *Monde autochtone 2011*), et ce malgré le fait que, le 11 mars 2010, le gouvernement du Népal ait répondu au Rapporteur spécial par une lettre dans laquelle est écrit : «*Le règlement de l'Assemblée constituante prévoit que le Président de l'Assemblée peut former de nouveaux comités au besoin*» et que «*En plus des moyens existants de représentation au sein de l'Assemblée constituante, des mécanismes spéciaux de consultation devraient être développés avec les Janajati Adivasi, à travers leurs propres institutions représentatives, et concernant les propositions relatives aux nouvelles dispositions constitutionnelles les affectant*». Le 16 janvier 2011, le Mega Front des Peuples Indigènes a alors soumis un mémoire au Président de l'AC lui demandant d'établir les mécanismes du FPIC. Il s'est cependant contenté d'indiquer qu'il informerait tous les partis politiques représentés au sein de l'AC, laissant ainsi entendre qu'il n'avait aucun pouvoir pour établir un tel mécanisme<sup>7</sup>.

## **Les femmes autochtones présentent un important Rapport alternatif au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Committee on the Elimination of Discrimination against Women - CEDAW)**

La Fédération nationale des femmes autochtones (NIWF) et l'Association d'avocats pour la défense des droits de l'homme des peuples autochtones du Népal (LAHURNIP), avec le

---

<sup>5</sup> Bandh est une forme de grève utilisé principalement au Népal, au Bangladesh et en Inde. Elle peut être locale, régionale ou nationale. Dans la plupart des Bandhs, les véhicules ne sont pas autorisés à circuler, et les magasins ne sont pas autorisés à être ouverts. Cela paralyse la vie normale et les organisateurs de Bandh parviennent à attirer l'attention du publique sur leurs revendications.

<sup>6</sup> "DFID promoting corruption: NEFIN". Himalayan Times, 17/5- 2011. Consulté en ligne le 1er janvier 2012 : <http://www.thehimalayantimes.com/fullNews.php?headline=DFID+promoting+corruption%3A+NEFIN&NewsID=288239>.

<sup>7</sup> "Vow to ensure indigenous people's rights". Ekantipur.com, 17/1-2011. Consulté en ligne le 29 janvier 2012 à l'adresse: <http://np.ekantipur.com/2011/01/17/national/vow-to-ensure-indigenous-peoples-rights/328148.html>.

support du Forest People's Programme et l'International Women's Rights Action Watch Asia Pacific ont soumis un rapport alternatif au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes intitulé «*Les droits des femmes autochtones au Népal*» à l'occasion de la présentation par le Népal de ses quatrième et cinquième rapports périodiques<sup>8</sup>. Le 18 juillet 2011, Yasso Kanti Bhattachan, un des fondateurs et actuel conseiller du NIWF, a fait une présentation de trois minutes au Comité de la CEDAW lors de la rencontre informelle entre les ONG et les membres du Comité CEDAW à New York<sup>9</sup>. Le Comité a bien répondu aux discussions qu'il a eu avec la délégation, et il a adressé des recommandations à l'État du Népal en réponse aux trois demandes clefs du rapport alternatif, c'est-à-dire la participation politique équitable à travers la définition de quotas de femmes autochtones, le besoin d'assurer l'accès à l'éducation des filles autochtones et le besoin d'une réponse plus effective aux défis actuels liés à l'asservissement du peuple Tharu<sup>10</sup>.

## REDD

A l'occasion du projet pilote du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies au Népal, les représentants des districts de Dolakha, Gorkha, et Chitwan ont reçu un total de 95 000 dollars américains pour le compte de groupes appartenant à la communauté des forêts lors d'une cérémonie organisée au Centre international pour la mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) le 15 juin 2011<sup>11</sup>. Cette initiative a été prise par l'ICIMOD et ses partenaires, la Fédération des utilisateurs communautaires forestiers du Népal (FECOFUN) et le Réseau asiatique pour l'agriculture durable et les bio ressources (ANSAB). Le FECOFUN comme l'ANSAB sont des organisations non-autochtones, et la plupart des bénéficiaires du projet n'étaient pas autochtones. Cela indique qu'il y a encore, de manière générale, une longue route à parcourir pour assurer la pleine et effective participation des peuples autochtones à la communauté forestière et au REDD au Népal.

*Krishna B. Bhattachan est membre du peuple autochtone Thakali. Il a été l'un des membres fondateurs et ancien directeur du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Tribhuvan du Népal. Il a publié plusieurs livres et articles sur les questions autochtones. Il assure la fonction de Secrétariat du Mega Front des peuples autochtones du Népal.*

*Source : IWGIA, Indigenous World 2012  
Traduction par Zoé Boirin-Fargues pour le GITPA*

---

<sup>8</sup> CEDAW/c/NPL/4-5.

<sup>9</sup> [http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/FPP\\_NIWF\\_Nepal49.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/FPP_NIWF_Nepal49.pdf) Consulté le 29 janvier 2012.

<sup>10</sup> "Indigenous women raise their voices at CEDAW". Posté sur le site du Programme pour les Populations Forestières le 7 octobre 2011. Consulté le 29 janvier 2012 à l'adresse: <http://www.forestpeoples.org/topics/gender-issues/news/2011/10/indigenous-women-raise-their-voices-cedaw>.

<sup>11</sup> <http://www.icimod.org/?q=3743>. Consulté le 29 janvier 2012.